CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CLÔTURES SPORTIVES

À PHOTOCOPIER ET À NOUS RENVOYER SIGNÉ

1) Dispositions préliminaires

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables et régissent les rapports entre notre société et ses clients. Tout autre document émis par notre société et notamment catalogues, prospectus, publicités, n'ont qu'une valeur informative et indicative. L'acceptation par le client d'une offre émise par notre société entraîne son adhésion aux présentes conditions. Le client déclare en conséquence accepter expressément et sans réserve ces conditions qui priment sur tout autre document établi par le client ou toute autre structure en relation avec le client, sauf conditions particulières convenues entre les parties. Le fait qu'une partie ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2) Commande – Devis

Sauf mention contraire, le délai de validité de l'offre est d'un mois à compter de son établissement. Toute commande passée ou devis demandé par le client ne seront considérés comme acceptés par notre société qu'après renvoi par cette dernière de son accord écrit (accusé de réception de commande). La date portée sur cet accord constituera la date d'entrée en vigueur du contrat. Aucune annulation totale ou partielle ou modification quantitative ou qualitative de commande ou devis, ne peut être acceptée sans accord écrit de la part de notre société. Elles pourraient, en cas d'acceptation expresse de la part de notre société, donner lieu à une majoration des prix tarifés et détermineraient de nouveaux délais de livraison.

3) Livraisons – Réceptions

3.1 Les livraisons sont effectuées par transporteur dans les locaux définis dans l'accusé de réception de commande. Dans tous les cas, le client est tenu d'assurer la réception et le déchargement des produits à ses frais et risques. Il doit donc être présent ou représenté aux lieux et jour de la livraison convenus entre les parties et prévoir les moyens de manutention adaptés. A défaut, les frais de retours et de manutention complémentaires seront refacturés au client, sur présentation de justificatifs.

3.2 Les délais de livraison et d'exécution des prestations de service sont donnés à titre indicatif en fonction des possibilités de fourniture et de transport de notre société, sauf engagement exprès sur ces dates et heures fermes prévues entre notre société et le client. A défaut d'un tel engagement, les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, retenue ni à annulation de commandes ou travaux en cours. Notre société est autorisée à procéder à des livraisons ou travaux de façon globale ou partielle. Si, pour quelque cause que ce soit, notre société procède à une livraison en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des produits, matériels et outillages nécessaires à l'installation, ceux-ci se trouvent sous la garde et la responsabilité du client avec toute conséquence de droit.

En tout état de cause, le client s'oblige à prendre livraison des produits à la date définie dans l'accusé de réception de commande.

3.3 Les produits de notre société, quelles que soient les conditions de transport, voyagent aux risques et périls du client. Dans tous les cas, il appartient au client en cas de non-conformité, de vice apparent, d'avarie, de manquant ou de retard, de faire des réserves claires et précises sur le document de réception du transporteur, et de notifier au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, sa protestation motivée dans les deux jours, non compris les jours fériés, qui suivent la réception des produits. Une copie de cette réclamation devra être adressée à notre société dans les mêmes délais. Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des services réceptionnés par rapport aux produits ou services commandés, doivent être formulées par écrit dans les deux jours de la réception des services. Dans tous les cas, le client est tenu d'assurer la réception des produits ou services. Il doit donc être présent ou représenté aux lieux et jour de la livraison ou de la réception et prévoir les moyens de manutention adaptés. A défaut aucune contestation ne pourra être admise.

4) Responsabilité

4.1 Notre société s'engage à réaliser, conformément aux normes et règlements en vigueur, les obligations définies dans le devis ou la commande. Les seules certifications prises en comptes sont celles des organismes de contrôles indépendants mandatés par notre société. A cet égard, les produits sont vendus avec les tolérances habituelles de fabrication. Les interventions de notre société revêtent le caractère d'une obligation de moyens.

4.2 Les produits sont vendus pour l'usage, la destination, les caractéristiques techniques et l'affectation prévus dans l'accusé de réception de commande et la notice de montage.

L'emploi des produits tel quel ou en combinaison avec d'autres produits ; la manutention et la pose des produits seront fait aux risques et périls du client.

Le client s'oblige en tout état de cause à décharger, stocker, monter, poser, installer, entretenir, maintenir et utiliser les produits conformément à leur destination, à la réglementation en vigueur, aux notices transmises (qui ne couvrent pas les interactions avec les autres produits non fournis par notre société) ; et à respecter et faire respecter l'ensemble de ses obligations vis à vis de ses propres clients. Notre société ne peut en aucun cas être responsable des interventions par des tiers ou le client lui-même ; de l'usure anormale de ses produits ; d'actes de malveillance ; des défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales ou non conformes de déchargement, stockage, montage, pose, entretien, maintenance et d'usage, postérieures à la livraison de ces produits.

Sont également exclues de toute garantie légale ou conventionnelle :

- Les dommages intentionnellement causés ou provoqués
- Les dommages résultant d'une transformation, d'un démontage ou remontage non exécuté par notre société
- Les dommages subis par le produit du fait d'un point de frottement de celui-ci, du fait de la chute ou d'un choc
- Le changement de teinte
- Les dommages aux surfaces exposées à un milieu très agressif ou corrosif, tels que pollution ou atteinte par fumées d'usine ou produits chimiques ou environnement bord de mer
- Les dommages qui seraient provoqués par des conditions de rugosité de terrains ou d'exposition au vent ou de neige non conformes à celles reprises dans l'accusé de réception de commande
- Les dommages dus à un ou plusieurs couples galvaniques (métaux différents)

Enfin, notre société ne peut être responsable des manquements du client vis-à-vis du client final.

Par conséquent, tous frais consécutifs aux évènements repris au 4.2 , notamment les frais de réparation, de fabrication, de pose, de repose, de transport etc., seront à la charge du client.

4.3 En cas de réclamation sur les vices apparents, cachés ou la non-conformité des produits livrés aux produits commandés, il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à notre société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies. Aucun retour ne sera accepté pour quelques raisons que ce soit, sans un accord préalable écrit de notre société. En cas de vice ou anomalie dont le client rapportera la preuve qu'il résulte d'une faute de notre société, l'obligation de cette dernière sera limitée au remplacement des quantités défectueuses par des produits similaires, à l'exclusion des frais de pose, de repose et de transport.

4.4 Les parties conviennent, compte tenu de la nature des produits livrés, que lorsque la responsabilité de notre société est engagée, pour quelque cause que ce soit, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le client a subi à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers, atteinte à l'image,... Le montant des dommages et intérêts que notre société peut être amenée à verser dans les conditions précitées est en tout état de cause limité au montant de la commande ou du devis.

4.5 En cas de survenance d'un événement de force majeure, de cas fortuit ou de cause extérieure notamment en raison d'incendies, inondations, grèves totales ou partielles, fermetures d'entreprises, entraves aux déplacements, dégradations volontaires, vols, changements de réglementations, impossibilités d'être approvisionné en matières premières, ruptures d'approvisionnement énergétique, mauvais fonctionnement ou interruptions des réseaux électriques ou de télécommunications... notre société sera dégagée de plein droit et sans indemnité de son obligation de délivrance à compter de la date de survenance des évènements et s'engage à prévenir le client dans les plus brefs délais.

4.6 Dans le cadre de la vente de ses produits, METALU PLAST octroie à ses Clients une garantie contractuelle destinée à couvrir les frais de réparation, remise en état de ses équipements dans les conditions définies en annexe des présentes conditions générales.

5) Prix – Paiement

5.1 Les prix de notre société sont ceux en vigueur au moment de la commande ou du devis. Ils pourront néanmoins être modifiés à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de 7 jours, notamment en cas de variation significative du coût des matières premières.

5.2 Les factures sont payables à 30 jours fin de mois. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. Une réclamation sur la qualité d'un produit ne peut être suspensive de paiement que si la preuve de sa défectuosité est apportée avant l'échéance de la facture, et sur la seule valeur de facturation des produits incriminés.

5.3 En cas de retard de paiement, notre société pourra suspendre toutes les commandes ou travaux en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Des pénalités de retard d'un taux légal à cinq fois le taux d'intérêt légal seront appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités ne seront dues qu'après mise en demeure. A cela s'ajoute l'indemnité forfaitaire de 40,00 € (Quarante euros) pour frais de recouvrement. Notre société se réserve le droit de demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs.

Toute facture demeurée impayée de plus de quinze jours, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception ou exploit d'huissier, sera majorée de 20 % avec un minimum de 2000 euros à titre d'indemnité pénale et forfaitaire.

La présente clause ne déroge pas à l'obligation de payer les intérêts moratoires prévus ci-dessus, ainsi que les éventuels frais judiciaires.

5.4 Avant l'exécution d'une vente ou prestation de services, notre société se réserve le droit de réclamer à son client soit un acompte, soit une caution bonne et solvable du prix de sa vente ou prestation.

6) Collaboration – Indépendance

6.1 Le client devra mettre à la disposition de notre société tous les éléments d'information nécessaire à l'accomplissement de ses obligations. Ces informations doivent être suffisamment explicites pour permettre à notre société de chiffrer son offre. A cet égard, le client demeure responsable du contenu et de l'exactitude des informations qu'il transmet à notre société et garantit cette dernière contre toute action en justice qui trouverait sa source dans lesdites informations. Le client devra modifier toute donnée qu'il considèrera non conforme avant sa commande, afin de permettre à notre société de réviser son offre en conséquence.

6.2 Notre société se réserve le droit, en tant qu'entreprise indépendante, de sous-traiter tout ou partie de sa commande ou de son devis.

7) Confidentialité – Propriété intellectuelle

7.1 Notre société et le client s'engagent mutuellement à respecter la plus stricte confidentialité sur tout ce qu'ils pourraient apprendre à l'occasion de la réalisation des obligations comprises dans les bons de commande ou devis. Les parties s'engagent à ne pas communiquer à des tiers, sauf obligations légales, les informations ou renseignements qui leur sont connus en raison des obligations objet du présent contrat. Elles s'engagent à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et préposés.

7.2 Les études, projets et documents de toute nature remis ou envoyés par notre société restent toujours sa propriété matérielle et intellectuelle. Ils doivent être remis sur sa demande.

8) Réserve de propriété

Les produits vendus par notre société demeurent sa propriété jusqu'au paiement intégral du prix en principal, frais, intérêts et accessoires par le client. Toutefois, les risques sont transférés dès la délivrance. Le client s'oblige personnellement à l'égard de notre société à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution d'un gage des produits achetés avant le paiement intégral du prix. En tout état de cause, les produits en stock chez le client seront présumés être ceux impayés. En cas de revente des produits par le client soit en l'état soit après transformation, le client s'engage à transférer à notre société le prix payé par les sous-acquéreurs à concurrence du prix des produits restant à payer. En cas de défaut de paiement, notre société sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par lettre RAR la restitution des produits aux frais et risques du client. Le client supportera également les frais légaux et judiciaires éventuels.

9) Clause attributive de juridiction

En cas de litige, les parties tenteront de trouver un accord amiable dans les 10 jours qui suivent la date de survenance dudit litige. A défaut d'un tel accord, tout litige relatif aux présentes sera la compétence du Tribunal de commerce de Caen, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Signature et cachet de la société :

METALU PLAST
ZI des Breholles - 14540 Soliers
+33 (0)2 31 23 22 00